

Stages de FST

Tu as été accepté(e) au titre de l'année 2021/2022 dans une FST ?

Tu devras peut-être effectuer un stage au titre de cette FST en mai prochain (obligatoirement si tu ne l'as pas fait en novembre, facultativement si tu as déjà fait le 1er stage en novembre).

Si c'est le cas, il faudra, après en avoir discuté avec le Pr coordonnateur de ta FST, adresser une demande d'ouverture de stage avant le 15 janvier à :

- l'ARS : evelyne.bernard@ars.sante.fr
- copie au SILR : med.ge@sirl.fr

Pour rappel, ci-dessous la liste des FST possibles pour les IMG :

- addictologie
- douleur
- expertise médicale
- préjudice corporel
- médecine du sport
- médecine scolaire
- soins palliatifs
- médecine polyvalente